

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD134-2019

Nombre de membres du conseil	
en exercice	95
Présents	55
Votants	68
Pouvoirs	13

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux le 22 novembre 2019

LE 28 novembre 2019, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur AUZOU

OBJET : PERIMOUV' : ACQUISITION DE BORNES D'INFORMATION VOYAGEURS (BIV) POUR LE RESEAU PERIBUS.

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

PRESENTS :

Mmes GONTHIER, SALINIER, KERGOAT, BELOMBO, ROUFFINEAU, GATAULT, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, LABAILS, MONTEIL-MAYAUD, PERRAUD-DAUSSE, MOULENES, PAUL, DORET, SALOMON.

MM. BONNET, MOTTIER, CURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, CHERON, TESTUT, DOBBELS, MARTINEAU, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, GEOFFROY, LEGAY, MOTARD, MOISSAT, LACOSTE, PUYRIGAUD, CHASTENET, CIPIERRE, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, ROUQUIE, GUILLEMET, VIROL, LARENAUDIE, COLLINET, BUFFIERE, RATIER, USCAIN, GENDRE, GEORGIADIS, LE ROUX, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, PASQUET, DE PISHOF, CONTIE, FAURE, DATRIER, LEON, RAT, TOULAT, ROUX, DECABRAS.

MM. : BUISSON, LE MAO, BEYLOT, DESPALT, LARRE, BREAU, RAYNAUD, BERIT-DEBAT, ROUSSARIE, BELLEBNA, FRADON, MERILLOU, AUDI, BARBANCEY, COUDERC, GIRAUDEL, MACARY, LE VACON, TENAILLON, MALLET, TALLET, MATHIEU, RAUZET, REYNET, GRELLETY, LAROCHE, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU.

POUVOIRS :

M. ROUSSARIE	Pouvoir à	M. MARTINEAU	M. AUDI	Pouvoir à	M. AUZOU
Mme CONTIE	Pouvoir à	Mme ROUFFINEAU	M. TENAILLON	Pouvoir à	Mme PERRAUD DAUSSE
Mme LEON	Pouvoir à	Mme MAYAUD	Mme RAT	Pouvoir à	M. MOSSION
M. RAUZET	Pouvoir à	M. VIROL	Mme TOULAT	Pouvoir à	Mme BORAS
M. MATHIEU	Pouvoir à	M. LACOSTE	Mme FAURE	Pouvoir à	M. CURNIL
M. BUISSON	Pouvoir à	Mme CHABREYROU			
M. GIRAUDEL	Pouvoir à	M. BARBANCEY			
Mme ROUX	Pouvoir à	M. PROTANO			

OBJET : PERIMOUV' : ACQUISITION DE BORNES D'INFORMATION VOYAGEURS (BIV) POUR LE RESEAU PERIBUS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que conformément aux prévisions budgétaires de l'année 2019, il est projeté que le Grand Périgueux Communauté d'Agglomération effectue une première série d'acquisition de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) afin d'améliorer l'information des voyageurs aux principaux arrêts du réseau Péribus.

Qu'en effet, dans la continuité même du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont les travaux ont principalement concernés la voirie (création de voie bus) et la mise en place d'un système de priorité des bus aux feux, l'information des voyageurs en temps réel fait partie intégrante de l'amélioration au quotidien de la qualité de service.

Que dans ce contexte, l'équipement d'une vingtaine d'arrêts de bus où la fréquentation est la plus importante (Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Périgueux, Bugeaud, Hôpital, etc) mais aussi où il y a des correspondances de lignes sont la cible première du déploiement (Place du 8 mai 1945, Centre de la Communication, etc).

Que ces bornes ainsi déployées ont pour but de satisfaire les principaux objectifs suivants :

- Contribuer à améliorer la qualité de service du réseau Péribus avec une information en temps réel ;
- Sentiment de sécurité sur les horaires des lignes contrairement à un affichage théorique ;
- S'inscrire dans un standard d'information qui se retrouve désormais dans la majorité des villes de France ;

Que ce système permet au-delà de l'information en temps réel sur les horaires des bus :

- De diffuser des messages spécifiques en cas d'incidents : perturbations des lignes, arrêt de service, information commerciale, etc ;
- D'émettre des annonces sonores pour les personnes présentant des déficiences visuelles ;
- D'avoir un design esthétique et attractif, elles réduisent ainsi les dépenses énergétiques et elles affichent une parfaite résistance aux intempéries et aux rayons solaires.

Considérant qu'après une analyse détaillée du besoin fonctionnel et technique à l'égard de ce matériel, il apparaît que tous les arrêts du réseau Péribus ne sont pas à équiper au regard du faible intérêt que cela peut représenter vis-à-vis des coûts d'investissement.

Qu'à cet effet, il est donc proposé d'équiper dans les six prochains mois une vingtaine d'arrêts de bus principalement situés sur les quatre lignes structurantes du réseau (A,B,C et D) et en privilégiant les pôles de correspondances des lignes de bus avec les bornes ci-dessous. Le modèle 1 sera dédié au Pôle d'Echanges Multimodal de la Gare de Périgueux et le Modèle 2 aux autres arrêts.

Modèle 1



Modèle 2



Considérant que par ailleurs, la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) encore adhérente pour l'année 2019 propose en référencement ce type de matériel avec la fourniture, la pose mais aussi une garantie de trois ans.

Que le fait de recourir à la CATP permet également bénéficier de prix dans la mesure où il s'agit d'un accord cadre pour lequel tous les adhérents de la CATP peuvent y recourir.

Qu'à ce titre, la CATP a conclu un accord-cadre relatif à la fourniture de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) avec la société Lumiplan, sous l'empire de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Qu'enfin, le montant total du présent projet s'élève à 155 000 euros HT pour la fourniture, la pose et le paramétrage d'une vingtaine de bornes.

Que par la suite, les coûts de maintenance annuels à prévoir sont de l'ordre de 8000 euros HT et ils seront pris en charge par le Régie Péribus dans le cadre de l'exploitation du réseau.

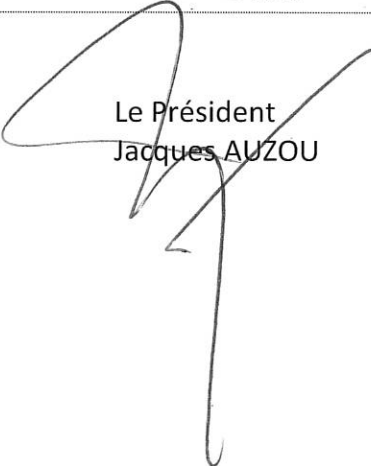
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide d'équiper une vingtaine d'arrêts de bus du réseau Péribus avec des Bornes d'Information Voyageurs (BIV) ;
- Décide de confier la passation d'un marché subséquent relatif à l'acquisition de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) à la Centrale d'Achat du Transport Public, et ce pour un montant prévisionnel de 155 000 euros HT ;
- Autorise la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) à conclure le marché public relatif à l'acquisition de Bornes d'Information Voyageurs (BIV) pour le compte du Grand Périgueux pour un montant prévisionnel de 155 000 euros HT ;
- Autorise le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	1 0 DEC. 2019	Pour extrait conforme	1 0 DEC. 2019
Délibération certifiée exécutoire à compter du	1 0 DEC. 2019	Périgueux, le	1 0 DEC. 2019

Le Président
 Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 10/12/2019

Reçu en préfecture le 10/12/2019

Affiché le



ID : 024-200040392-20191128-DD1342019-DE